

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 Janvier 2017 A 20 h 30
en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, MERESSE, BOCQUET, BLONDEL, GOVIN, FOURNET, HOUSIAUX
Mesdames BOUTELEUX, DUMORTIER, LICOUR, DECERF, LELOIRE,

Absents excusés :

Absents excusés avec pouvoir : Mme DESCAMPS à Mme DECERF ;
Mme de LIMERVILLE à M. HOUSIAUX

1- Fusion des intercommunalités

M. Delattre et M. Bellebouche, délégués communautaires, font état de leur premier contact avec la nouvelle entité – la CCNS (Communauté de Communes Nièvre et Somme). De nombreuses réunions ont déjà eu lieu pour les élections du Président M. Lognon et des vice-présidents (5 du Val de Nièvre et 4 de la CCOA MM. François, Delfosse, Delville et Mme Bénédini). Concernant la fiscalité, il s'avère que les taux intercommunaux de l'ouest amiénois (CCOA) étaient plus bas que ceux du Val de Nièvre.

	CCOA	CCVN
TH	13.11 %	14.25 %
TFB	0	2.16 %
TFNB	2.21 %	6.71 %

Ces taux seront lissés au plus haut sur 2 ans avant de les augmenter pour répondre aux besoins suivants : Piscine à Flixecourt, réhabilitation d'une friche à Berteaucourt, RAM (Réseau d'Assistantes Maternelles) à Picquigny et toutes actions liées au développement culturel à savoir 13 médiathèques et 13 professeurs de musique.

M. Lognon fait part des ressources nouvelles envisagées avec la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Il y a lieu de s'inquiéter puisqu'avec l'IFER, des taxes perçues par la commune pourraient l'être aussi par la CCNS (Communauté de Communes Nièvre et Somme).

En contrepartie, il y aura une participation au transport scolaire (150 €) pour les élèves de + de 16 ans.

Lors du séminaire de 2 jours et de la réunion communautaire, il y a eu la formation des commissions, des comités et la nomination des délégués ainsi que la préparation des statuts qui devraient être approuvés par les communes. Cela se traduit par la suppression du syndicat de Gendarmerie et pour le SMIRTOM celle de délégués communaux.

Pour le comité de pilotage de la ZAC, M. Lognon souhaite le supprimer, accepter toutes sortes d'entreprises et prendre seul les décisions.

M. Delattre et M. Bellebouche regrettent ce mode de fonctionnement et lui en ont fait part.

Une réunion aura lieu avec le Président ce jeudi 26 janvier.

2 – Infos PLUI

Suite au dernier conseil, un plan mettant en avant les souhaits des membres de la commission PLUI a été établi et fourni au cabinet Verdi à qui cela ne convient pas.

Afin de mettre tout le monde d'accord, une nouvelle mouture du projet est élaborée qui semble faire consensus et sera présentée au comité de suivi du PLUI du 31 janvier avec l'ensemble des communes.

3 - Info bibliothèque

M. Bellebouche relate le suivi du chantier et les contretemps liés à l'enterrement du câble France Télécom et à l'abribus avant d'effectuer les VRD.

Mme Licour expose les prises de contacts avec la bibliothèque départementale et son travail concernant l'agencement des locaux.

4- Suppléance secrétariat

Suite au dernier Conseil, nous n'avons aucune nouvelle d'un Cabinet d'Expert.

La personne qui avait envoyé son CV a été reçue et supervisée par Karine, via un contrôle à distance. Il apparaît que c'est un débutant qui œuvre dans une petite commune mais qui n'a pas encore fait de budget et de DADSU.

5- Délibération 25% pour l'investissement

A la demande de la perception, il faut prendre une délibération pour autoriser le percepteur à payer les dépenses d'investissement à hauteur de 25% de celles de l'année précédente.

6 – Délibération convention SATESE

Nous devons signer une convention avec le Syndicat Mixte AMEVA permettant de bénéficier de la mission du service d'Assistance Technique aux Exploitants des Systèmes d'Épuration (SATESE).

Vote : pour 15 voix

7- Rapport d'activité FDE (Fédération Départementale d'Énergie)

Ce rapport permet aux communes de connaître le fonctionnement de cette structure.

M. le Maire expose les principaux axes des travaux réalisés par la fédération sur les réseaux : extensions, renforcements, sécurisation et effacements. Le tout pour un total de 32.000 € HT.

Par ailleurs, les travaux d'éclairage public représentent 4.000.000 € HT.

M. le Maire rappelle que pour notre commune des travaux d'effacements et d'éclairage public sont programmés pour le printemps dans les rues Roger Salengro, Pierre Brossolette et une partie de la rue Guy Moquet.

La FDE gère aussi les dossiers de certificat d'économie d'énergie.

Ce rapport d'activité de la FDE doit être approuvé par une délibération du Conseil.

Vote : pour 15 voix

8- Informations déneigement

M. le Maire précise qu'il s'est entretenu avec M. Fabrice Delavière d'Argoeuves afin qu'il intervienne pour déneiger les routes communales, (comme les années précédentes), dès que la couche de neige atteint 5 cm.

9-Information site internet

Il est en cours de chargement par Aurore Schmidt.
La commission du site internet se réunit régulièrement pour en élaborer la trame.
Elle est en attente des informations concernant les associations du village.

10- Information site et réseau de transfert

Le gros œuvre est réalisé, mis à part le poste de refoulement.
L'entreprise rencontre des difficultés avec le rabattement de nappes de ce poste.
Le cône de pompage risque de causer des désordres sur la voie ferrée toute proche.
La maîtrise d'œuvre analyse les possibilités pour contourner ce problème technique.
Les locaux sont en cours d'aménagement ainsi que la mise en place des matériels spécifiques à l'épuration.
Parallèlement elle affine le projet de réseau de transfert qui partira de la station de Saint-Sauveur pour rejoindre Ailly-sur-Somme (coût : 173.000 € HT)

11- Questions diverses

-Délibération fixant le tableau des effectifs

M. le Maire expose les effectifs des emplois avec la durée du service de chacun.

Vote : pour 15 voix

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le 24 février 2017 à 20h30**

Le Maire
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 février 2017 A 20 h 30
en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs MERESSE, BLONDEL, GOVIN, FOURNET

Mesdames BOUTELEUX, DECERF, DUMORTIER, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE

Absents excusés avec pouvoir : M. HOUSIAUX à Mme de LIMERVILLE
Mme DESCAMPS à Mme DECERF
M. BELLEBOUCHE à M. MERESSE
Mme BOCQUET à M. BLONDEL

1- Statuts de la CCNS

Le maire informe l'assemblée que, par délibération du 13 janvier 2017, le Conseil Communautaire Nièvre et Somme a procédé à l'adoption de ses statuts.

Il y a lieu dans chaque commune d'approuver ces statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil procède au vote.

Vote pour : 5 voix

Absentions : 5 voix

Contre : 5 voix

Suite à ce vote,

M. le Maire rend compte des premières réunions et des sujets qui ont été abordés :

- Concernant la piscine de Flixecourt , le coût prévisionnel des travaux se monte à : 6.265.219 € HT et non plus à 4.700.000 € HT.

- Suite à une levée de boucliers concernant la suppression du Comité de pilotage ZAC, M. le Maire a rencontré le président et un comité de pilotage restreint a été instauré. MM. Delattre et Bellebouche en font partie.

- Une aide à la crèche d'Ailly-sur-Somme de 100.000 € va être attribuée pour l'année 2017 par la CCNS.

2 – Informations PLUI

M. le Maire informe le Conseil des modifications apportées depuis la dernière réunion.

Une projection vient étayer ces transformations. Une grille d'analyse où les critères sont contestables a été appliquée pour établir un classement des différents sites du territoire de la CCOA.

La loi ALUR nous oblige à diviser par deux la consommation de terres agricoles soit 37,6ha/2 = 17,8ha.

Il y a nécessité de construire 890 logements afin de maintenir la population.

Chaque opération est analysée en fonction de son impact en matière de consommation foncière et du nombre de logements possibles.

17 sites d'OAP (Orientation d'Aménagement Programmé) ont été repris dans l'enveloppe urbaine pour un potentiel de 300 habitations.

Des opérations sont déjà en cours pour 123 logements sur les communes d'Ailly-sur-Somme, Breilly et Saisseval.

Des lotissements sont aussi en réflexion sur les communes de Breilly et Ferrières, pour 88 logements sur un total de 5,2ha.

Il y a 14 sites en extension pour une consommation supplémentaire de 17,9ha. sur 300 logements.

Le total des emprises pour les extensions représente 29ha alors que la loi nous impose 17,9ha. Des coupes sombres vont être nécessaires.

Le cabinet VERDI a déjà établi des suppressions mais il faut encore les réduire. Il nous conseille d'entreprendre la reconquête des friches dans l'enveloppe urbaine.

Notre commune n'a pas d'autres possibilités pour s'agrandir que d'empiéter sur les terres agricoles.

Les trois sites retenus sur notre village sont :

- la friche au-dessus des Tamaris,
- une partie de la parcelle au bout de la rue du 2 septembre jouxtant celle de M. Noblesse,
- le terrain communal entre le terrain de foot et M. Blin.

Une prochaine réunion aura lieu le vendredi 3 mars.

3- Informations bibliothèque devis macadam

Tous les branchements des concessionnaires sont effectués. Orange a raccordé la box pour l'accès internet dans ce bâtiment. Reste à effacer les câbles téléphoniques desservant l'école qui passent au-dessus de la bibliothèque.

L'abribus va être installé sous peu.

Le macadam autour de la bibliothèque a été posé ce jour. M. le Maire a demandé à l'entreprise de réaliser une rampe d'accès PMR pour accéder au logement de M. Hubaud Éric, ainsi que la mise en place de gaines et le raccordement des eaux pluviales (devis 1.640 € HT).

Vote pour : 15 voix

4 – Devis grillage devant la bibliothèque

Afin d'avoir un ensemble propre, il est proposé de remplacer le grillage délimitant le terrain devant la bibliothèque par une clôture en panneau rigide avec portillon : devis de l'entreprise TERSPECTIVE 1.548 € HT.

Vote pour : 10 voix

Abstention : 5 voix

5- Délibération assurances risques statutaires

Le Centre de Gestion nous demande une délibération afin de lancer de la procédure de mise en concurrence pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, concernant le contrat groupe d'assurances statutaires à adhésion facultative.

Actuellement nous sommes avec Groupama et, au terme de la consultation, nous aurons la possibilité de choisir.

Vote pour : 15 voix

6- Convention maintenance de l'éclairage public

Notre convention se termine en 2017, il y a lieu de reconduire cette convention pour l'amélioration et la maintenance de l'éclairage public.

Les services et devis de l'entreprise Heudron sont convenables.

Vote pour la reconduction : 15 voix pour

7-Information recensement

Pendant cette période le travail a été conséquent pour la commune.

D'après M. Gaillard de l'Insee (mairie de Flixecourt), Christine Maës s'est parfaitement acquittée de la tâche. Les agents recenseurs qui étaient déjà en place aux éditions précédentes ont fait consciencieusement leur boulot.

Le résultat de ce recensement fait apparaître une baisse du nombre d'habitants.

Notre population est maintenant de 1376.

Il a été constaté que certaines personnes ne jouent pas le jeu. Ex : 1 bulletin individuel alors que le logement compte 4 personnes.

Ce manque de fiabilité du recensement nous fait perdre des habitants. De même, 2 logements n'ont pu être recensés malgré de nombreux courriers de rappel.

Enfin, il est à constater que la commune compte plus de 30 logements vacants.

Le retour des informations s'est fait à plus de 50% par le biais d'internet.

8- Informations ZAC

Les travaux de plantation se poursuivent pour l'aménagement de la ZAC 2 des Bornes du Temps.

Un accord a été trouvé pour le règlement à l'amiable des réparations, suite au vol de câbles entre les candélabres. Le câblage devait être effectué pour le 5 mars.

Les demandes d'installation continuent d'affluer et, pour l'instant, sur la partie avant et à ce jour, il ne reste que trois petits terrains de 3.200 à 3.800 m².

Daniel Moquet en souhaite maintenant un plus petit.

Actuellement, LM Aventure est en cours de construction et VP Transport est sur le point d'emménager SENVION devrait bientôt commencer à construire.

Le permis de construire de la SMAC devrait être signé prochainement.

9- Informations Comité des Fêtes

Mme Licour, commissaire aux comptes a donné toutes explications sur les crédits et débits du compte.

Elle a invité les membres du conseil à se rapprocher du trésorier M. Lando, pour de plus amples informations. Celui-ci tient une comptabilité très claire et il est facile de s'y retrouver.

10- Information Demarais

M. le Maire informe le conseil du jugement de la requête de Mme Demarais devant le Tribunal d'Instance. Celui-ci se déclare incompétent. Il déboute la plaignante de l'intégralité de ses demandes et laisse les dépenses à sa charge.

11- Questions diverses

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le 24 mars 2017 à 20h30**

Le Maire
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 mars 2017 A 20 h 30
en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient Présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, MERESSE, BLONDEL, GOVIN, HOUSIAUX
Mesdames BOUTELEUX, DECERF, DUMORTIER, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE

Absents excusés avec pouvoir : Mr FOURNET à M. MERESSE
Mme DESCAMPS à Mme LICOUR
Mme BOCQUET à M. BLONDEL

M. le Maire sollicite les observations éventuelles à apporter au compte rendu. Celui-ci a été envoyé uniquement aux personnes n'ayant pas internet.

1- Budget principal

*Vote du compte de gestion 2016

Il est rappelé que le compte de gestion est établi par la Trésorerie de Picquigny. Il doit être identique avec le compte administratif de la commune. M. le Maire en évoque tous les montants clés.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Recettes nettes	48.347 ,68 €	1.255.633,40 €	1.303.981,08 €
DEPENSES			
Dépenses nettes	525.607,99 €	956.045,17 €	1.481.653,16 €
Résultat de l'exercice	- 477.260,31 €	299.588,23 €	- 177.672,08 €

Résultat de clôture de l'exercice du compte de gestion 2015 :

En investissement : 339.841,04 € ; En fonctionnement : 905.603,57 € ; soit un total de 1.245.444,61 €

Résultat de clôture de l'exercice du compte de gestion 2016 :

En investissement : - 137.419,27 € ; En fonctionnement : 1.205.191,80 € ; soit un total de 1.067.772,53 €

Ceci révèle une bonne gestion et une bonne marge de fonctionnement.

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 1

*** Vote du compte administratif 2016**

Le compte administratif 2016 de la commune est exposé par M. Bellebouche, premier adjoint. Ce dernier liste le budget par chapitre et par article pour les questions demandant plus d'attention.

Vote : Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 1 ; le Maire ne participe pas au vote du CA 2016

* Vote de l'affectation du résultat 2016

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 1.067.772,53 €

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 1

*Vote des 3 taxes

Le Maire explique qu'il n'est pas possible de proposer la feuille N°1259, état de notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017. En effet, les services fiscaux ne nous la transmettront qu'à partir du 15 mars. Cependant, le Maire propose de réduire les taux des taxes d'imposition (taxe d'habitation, taxes foncières) de 2%.

Taxe d'habitation 10,78 % ; Taxe foncière bâti : 31,76 % ; Taxe foncière non bâti : 44,83 %

Produit attendu : 613.723,00 €

----- = 0,980000 coefficient de variation proportionnelle

Produit à taux constant : 626.248,00 €

Vote : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0

* Vote du budget primitif 2017

M. le Maire expose les chiffres prévisionnels du budget communal 2017.

Le budget est voté équilibré et sincère pour 2.352.782,53 € en fonctionnement et 1.968.651,84 € en investissement.

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 1

* Vote des subventions aux associations

Le compte 6574 est doté d'un montant réparti entre 17 associations. M. le Maire précise qu'il a demandé aux associations de fournir un compte de résultat de l'exercice écoulé. Celles qui ont répondu favorablement voient leur subvention augmentée de 5% et celles qui n'ont pas répondu la voient diminuée de 10%.

Il est proposé de voter l'octroi des subventions indiquées dans le tableau ci-dessous pour un total de 27.040,00 €.

Liste des associations et leur subvention :

Association	Montant alloué	Association	Montant alloué
ACPG-CATM	400 €	Comité des fêtes	14.000 €
Aide ménagères Picquigny	500 €	Harmonie de St Sauveur	2.940 €
Amis des écoles	530 €	OCCE Collège Ailly	300 €
Ass. avenir sportif	2.940 €	OCCE Ecole maternelle	600 €
AVDEC Voyages	420 €	OCCE Ecole primaire	900 €
Banque alimentaire	200 €	Restaurant du coeur	200 €
Chés vadrouilleux	420 €	Samavie	110 €
Club 3 ^{ème} âge bons amis	580 €	Sésame la Théâtroupe	420 €
Club tonic	1.580 €		

Subvention de fonctionnement au CCAS :

M. le Maire propose de renouveler la subvention de 13.000 € du budget principal vers le budget du CCAS.

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 1

2 – Budget eau et assainissement

*** Vote du compte de gestion 2016**

Même remarque que pour le budget principal.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Recettes nettes	43.458,02 €	81.806,92 €	125.264,94 €
DEPENSES			
Dépenses nettes	30.000,00 €	59.551,00 €	89.551,00 €
Résultat de l'exercice	+ 13.458,02 €	+ 22.255,92 €	35.713,00 €

Résultat de clôture de l'exercice du compte de gestion 2015 :

En investissement : - 5.403,02 € ; En fonctionnement : 138.861,31 € ; Soit un total de 133.458,29 €

Résultat de clôture de l'exercice du compte des gestion 2016 :

En investissement : 8.055,00 € ; En fonctionnement : 155.714,21 € ; Soit un total de 163.769,21 €

Vote : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0

*** Vote du compte administratif 2016**

Même remarque que pour le budget principal. Le compte administratif n'ayant pas suscité de remarque particulière, il est voté à l'unanimité (excepté par le maire).

Dépenses : 94.954,02 € ; Recettes : 258.723,23 € ; Solde : 163.769,21 €

Vote : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

*** Vote de l'affectation du résultat**

L'affectation obligatoire pour la couverture d'autofinancement prévue au Budget Primitif au 1068 : 8.055,00 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 163.769,21 €

Total affecté au compte 1068 : 8.055,00 €

Vote : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0

***Vote de l'augmentation de 0.20 €/m³ en assainissement et 0.10 €/m³ pour la surtaxe de l'eau**

Afin d'anticiper une trop grande hausse dans quelques années, il est proposé d'augmenter de 0.20€/m³ la surtaxe communale d'assainissement et 0,10€/m³ pour la surtaxe de l'eau à compter du 2^{ème} semestre 2017.

Vote : Pour : 14 – Contre : 1 – Abstention : 0

*** Vote du budget primitif 2017**

M. le Maire expose les chiffres du budget primitif 2017 pour le budget eau et assainissement. Le budget est voté équilibré et sincère pour 280.000 € en fonctionnement et 300.000 € en investissement.

Vote : Pour : 15 – Contre : 0 – Abstention : 0

3- Devis matériel pour la bibliothèque

Mme Licour présente le devis de l'Entreprise BORGEAUD Bibliothèque pour l'agencement de rayonnages et casiers à l'intérieur du bâtiment. Elle précise que le montant exact ne peut être arrêté puisqu'elle souhaite quelques modifications.

Le coût avoisine 16.000 € TTC.

Le conseil donne son aval pour procéder à l'acquisition de ce matériel.

4 – Info SITE et stations

Les chantiers avancent sur les 3 sites, à Saint-Sauveur, le poste de relèvement préfabriqué sera mis en place sur des pieux. La plateforme a été réalisée ainsi que l'abattage des arbres aux alentours.

Concernant la station d'Ailly, les équipements sont mis progressivement en place. Il subsiste toujours le problème du poste de relèvement à l'entrée de la station qui ne peut se faire, la modification du projet prévoit deux postes à une profondeur moindre.

Le hangar à boues va être bardé pour le protéger de la pluie.

Le marché du réseau de transfert va bientôt être lancé.

5- Info ZAC II

La commercialisation des lots se poursuit et les demandes sont nombreuses. Concernant les grandes parcelles, les acquéreurs ne se bousculent pas et il sera peut-être envisagé de les redécouper.

L'Entreprise TERSPECTIVE poursuit la végétalisation du site et cela donne un aspect qualitatif à la zone. Les premières installations sont en cours mais il y a des difficultés de raccordement avec les concessionnaires.

6- Travaux sur RD 97

Des travaux sont à prévoir sur la RD 97 pour le renforcement de chaussée et la création d'un tourne-à-gauche pour l'entrée de la ZAC II. Ils vont commencer le 17 mai pour se terminer vers le 14 juillet. Ils seront réalisés en deux tranches et des déviations seront mises en place pour permettre d'accéder aux entreprises du secteur.

7-Planning du bureau de vote

Les plannings pour la tenue des bureaux de vote lors des scrutins du 23 avril et du 7 mai sont mis en place ainsi que l'organisation des tables de dépouillement.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le 28 avril 2017 à 20h30**

Le Maire
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 avril 2017 A 20 h 30
en Mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, MERESSE, BOCQUET, BLONDEL, GOVIN, FOURNET
Mesdames BOUTELEUX, DECERF, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE

Absents excusés avec pouvoir : Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE
Mme DESCAMPS à Mme LICOUR
M. HOUSIAUX à Mme de LIMERVILLE

M. le Maire fait part du message de remerciements de Mme BOUTELEUX adressé aux Membres du Conseil suite au décès de sa mère.

Il demande ensuite s'il y a des observations à formuler sur le dernier compte-rendu. M. Fournet nous fait remarquer que l'on a écrit Mme BOCQUET au lieu de Monsieur. Le compte-rendu avait pourtant été relu par six personnes.

M. le Maire remercie les membres du conseil pour leur implication lors du 1^{er} tour des élections qui s'est très bien déroulé.

1- DM1 Régularisation budgétaire BP

La perceptrice nous a informés de quelques erreurs d'écriture apparues sur le budget mais aucune n'implique de retard à ce sujet.

Une erreur de 0,04 € de report est constatée, il faut donc retirer 0.04 € au chapitre 021 article 021 et l'inscrire au chapitre 16 article 1641.

Cette erreur avait été notée lors de la commission d'élaboration du budget mais le report n'a pas été rectifié.

Une autre a été constatée au chapitre 041 article 21318 là il faut enlever 1.000 € et les remettre au chapitre 10 article 10222 pour la validation de ces rectifications comptables.

Vote : 15 pour

2 – Autorisation d'ouverture de crédit, reprise du camion

M. le Maire mentionne la difficulté de régulariser l'encaissement du chèque de vente du camion pour 1.500 €.

Le camion neuf a été acheté à Citroën Amiens et reprise a été faite par Citroën Ailly.

Il y a donc lieu de prendre une délibération « ouverture de crédits » pour une prévision budgétaire au chapitre 024 : -1500 € et une sortie du bien de l'inventaire.

Après cette délibération rendue exécutoire, il faudra faire des opérations budgétaires suivantes :

- un mandat en DI 192 chap. 040 : + 18.855,12 €
- un mandat en DF 675 chap.042 : + 20.355,12 €
- deux titres : - en DI 192 chap. 040 : + 20.355,12 €
- et RF 776 chap. 042 : + 18.855.12 €

et un titre normal : RF 775 chap. 77 : + 1.500 €

M le Maire précise que c'est beaucoup de travail pour encaisser un chèque.

Vote : 15 pour

3- DM1 Eau et Assainissement

Afin de régulariser une erreur matérielle, M. le Maire propose de valider également les écritures comptables suivantes :

- chap. 001 article 001 : + 8.055 €
- chap. 10 article 1068 : - 8.055 €

Vote : 15 pour

4 – Tarifs ALSH

Chaque année, il y a lieu de reprendre une délibération pour le conventionnement avec la CAF. Le montant de l'aide journalière, pour les bénéficiaires de la carte loisirs, est de 2,80 € ou 1,40 € par demi-journée. L'aide de la CAF est égale à 30% du prix de revient de la structure ALSH.

L'aide au temps libre est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur à 800.

Vote : Pour : 15

Tarification pour les centres de loisirs 2017 : 3 tranches en fonction du quotient familial.

- quotient familial inférieur à 680 : tarif journalier à 3,80 € (A)
- quotient familial entre 681 et 999 : tarif journalier à 4,80 € (B)
- quotient familial supérieur à 1000 : tarif journalier à 5,80 € (C)

Si les familles bénéficient de la tarification carte de loisirs CAF, le tarif est minoré quotidiennement de 2,80 €.

Si les familles dépendent de la MSA, le tarif est minoré de 3 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'accorde sur la tarification 2017.

Vote : Pour : 15

5- Salaire journalier des animateurs 2017

Le Conseil s'accorde pour reconduire la tarification de l'année dernière dans chaque catégorie.

- Directeur de centre : 62 €
- Directeur adjoint : 56 €
- Animateur BAFA/baignade : 51 €
- Animateur BAFA : 49 €
- Animateur sans BAFA : 45 €

Vote : Pour : 15

Concernant les nuitées au camping le tarif forfaitaire de leurs vacances est de 38 € par nuit et s'établit selon les critères suivants :

- Séjour 5 jours/4 nuits : 5 vacances journées + 4 vacances nuitées soit 152 €
- Séjour 4 jours/3 nuits : 4 vacances journées + 3 vacances nuitées soit 114 €
- Séjour 3 jours/2 nuits : 3 vacances journées + 2 vacances nuitées soit 76 €
- Séjour 2 jours/1 nuit : 2 vacances journées + 1 vacation nuitée soit 38 €

Vote : Pour : 15

6- Tarifs TAP

Il y a lieu de fixer la tarification journalière pour les TAP en 2017.

Trois tranches sont distinguées en fonction du quotient familial pour des périodes de 7 semaines.

- Quotient familial inférieur à 680 : 10 € (tarif A)
- Quotient familial entre 681 et 999 : 15 € (tarif B)
- Quotient familial supérieur à 1000 : 20 € (tarif C)

Vote : Pour : 15

7- Devis limiteur de son

M. le Maire informe le conseil du réglage à la baisse du limiteur de son installé à la salle de l'Arcade. Celui-ci est maintenant à 98 dB.

M. le Maire a reçu un courrier : M. Lionel GOVIN se plaignant des nuisances sonores des deux salles à l'intention de porter plainte contre lui. Celui-ci voudrait aussi que l'on installe une clôture pour empêcher les enfants de jouer sur la pelouse.

M. le Maire lui a promis d'installer un obstacle pour éviter que les voitures se garent à cet endroit.

Un devis est présenté pour l'installation d'un limiteur de son dans la vieille école par l'entreprise ESTEVE. Le montant de l'installation est de 4.369,36 € TTC.

Vote : Pour : 15

8 – Devis remplacement des lanternes du lotissement « les Tamaris »

Les lanternes des candélabres du lotissement des Tamaris sont en mauvais état et les pannes sont régulières.

L'entreprise HD Elec propose le remplacement de ces éclairages par des lanternes type ISARO LED 58W avec réduction de puissance la nuit sur 8 heures.

Le coût est 3.600 € HT

Vote : 15 pour

M. Fournet signale que les candélabres du lotissement des vignes sont aussi en très mauvais état. Cela sera vu d'ici peu.

9 – Devis éclairage par LED des transepts de l'église

Lors des offices du soir les personnes qui assistent à la messe se plaignent de ne pas voir clair sur ces zones latérales de l'église.

L'entreprise HD Elec propose des projecteurs doubles LED pour l'éclairage de l'allée et des deux côtés avec les chapelles.

De même, l'éclairage existant dans l'allée centrale est repris avec le même type de matériel.

Le coût de cette installation est de 2.880 € HT.

Vote : Pour : 15 voix

10 – Devis feu d'artifice

M. Bellebouche présente le devis pour le spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2017.

Celui-ci s'élève à 3.700 € TTC.

Vote : Pour : 13 voix – Contre : 2 voix

M. le Maire transmet à l'assemblée l'invitation pour l'inauguration des locaux de l'entreprise LM Aventure à la ZAC Il des Bornes du Temps, le samedi 29 avril à partir de 16 heures.

Mme de Limerville demande ce qu'il en est de la participation citoyenne avec la gendarmerie de Picquigny, M. le Maire répond que c'est elle qui doit reprendre contact avec nous, il va néanmoins les relancer à ce sujet.

La séance est levée à 21 h 35.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le mercredi 31 mai 2017 à 20 h 30 à l'Arcade**

Le Maire
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 mai 2017 A 20 h 30
A la salle de l'Arcade de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, MERESSE, BOCQUET, BLONDEL, GOVIN, FOURNET, HOUSIEAUX
Mesdames BOUTELEUX, DUMORTIER, DECERF, LELOIRE, LICOUR, de LIMERVILLE

Absente excusée avec pouvoir : Mme DESCAMPS à Mme LICOUR

M. le Maire remercie la Municipalité, les Membres du Conseil, les Anciens du Conseil, le Personnel Communal et tous ceux qui se sont manifestés lors du décès de sa mère.

1- Désignation des jurés d'Assises

Pour notre commune, il y a lieu de désigner un juré.

Un tirage au sort est effectué :

N° 513 : Mme GILLES Stéphanie épouse LEAL 216 place Maurice Blondel.

Deux autres personnes sont tirées au sort puisque les années précédentes, trois personnes étaient à requérir.

N°769 : M. MAGNIER Johan 16 rue des Mésanges

N°148 : Mme BREBANT Julie 210 impasse Marcel Digeon.

2 - Information chauffage salle Jean Paszek

Le chauffagiste retenu pour l'intervention nous a demandé de déposer les gaines de ventilation de l'ancien chauffage avant d'intervenir. Le démontage a été effectué par les employés communaux. Malgré plusieurs relances, M. Fiallet ne nous a toujours pas recontactés.

3 - Information effacement de réseau

Notre projet est inscrit dans le programme de la FDE (Fédération Départementale de l'Energie). C'est CEGELEC qui va effectuer les travaux dont le coût a augmenté depuis la dernière estimation. En effet dans la précédente d'une part la remise en état n'était que superficielle et, d'autre part nous n'allons pas faire les travaux d'aménagement paysager dans l'immédiat, l'effacement du réseau coûtera donc plus cher.

L'estimation pour les rues Roger Salengro, Pierre Brossolette et l'impasse Guy Moquet est de :

158.780 € HT pour le réseau électrique

95.510 € HT pour l'éclairage public

66.060 € HT pour le réseau téléphonique

La participation de la commune est de :

91.695 € HT pour le réseau électrique

77.208 € HT pour l'éclairage public

41.618 € HT pour le réseau téléphonique.

Pour l'éclairage public, les lampadaires sont gris comme dans le reste du village et les lanternes sont pourvues de lampes LED.

Vote : Pour : 15

4 – Devis borne électrique pour recharge des voitures utilisant cette énergie

La FDE souhaite développer l'offre de bornes de recharge des véhicules électriques.

M. OFFROY de la FDE (Fédération Départementale de l'Energie) s'est déplacé pour déterminer l'emplacement le plus adapté sur la commune : à proximité du transformateur à côté de la salle Jean Paszek.

Le coût total à la fédération est de : 144.000 € TTC et la participation de la commune de 3.600 € HT.

La recharge peut prendre de 1 à 3 heures pour 2 véhicules.

Ce système va se développer mais ne rapportera rien à la commune. C'est un service rendu aux utilisateurs. La consommation électrique est facturée aux particuliers.

Vote : Pour : 14 ; Abstention : 1

5- Compte rendu de la concession gaz

Comme tous les ans, il y a lieu de faire le rapport sur l'activité gaz de 2016.

La redevance pour 2016 payée par GRDF à la commune (1% des recettes) est de 1.041,31 €.

M. le Maire expose au Conseil les chiffres-clés de l'année passée avec tableau récapitulatif.

6- Info SITE

L'avancement des travaux dans les stations est laborieux. Le marché concernant le réseau de transfert a été publié le 24 mai.

Pour le poste de refoulement de notre station les pieux ont été placés ; le caisson préfabriqué est arrivé et sera installé d'ici peu. Il faut prévoir un blindage pour éviter l'effondrement du terrain sachant que l'on est dans l'eau.

Sur la station d'Ailly, cela avance à petits pas et pour le hangar à boues à la sortie du village de Saint-Sauveur, c'est le statut quo.

7- Info ZAC

Les demandes continuent d'affluer.

Beaucoup de permis sont déposés mais à ce jour seuls 4 sont acceptés.

Un nouveau Comité de pilotage aura lieu le 20 juin pour étudier les demandes d'implantation.

Les travaux sur la RD 97 vont bon train les conditions climatiques étant favorables.

Ils devraient se terminer avant le 14 juillet.

8- Organisation de la fête locale

Le déroulement de la fête avec la préparation, l'encadrement des groupes et les activités annexes est prévu avec des responsables à chaque étape.

Les membres du Conseil ont reçu le programme.

9 - Planning du bureau de vote

Le planning de tenue du bureau de vote est établi en tenant compte des contraintes liées à la fête locale qui tombe cette année le jour des élections.

Les membres du Conseil ont reçu les documents nécessaires à son bon déroulement.

10 – Info TAP

Le nouveau gouvernement souhaite donner la possibilité aux communes d'arrêter les TAP mais le décret n'est pas encore paru.

Compte tenu de la lourdeur administrative de ces activités, du coût important à supporter et du caractère chronophage de celles-ci, le Maire dit son intention de les arrêter.

Un sondage auprès des parents d'élèves a été demandé par les écoles. Un Conseil d'école extraordinaire devra statuer sur la poursuite ou non de ces activités périscolaires.

11- Retraite d'Hubert

M. Hubert DUFLOS est en retraite depuis le 1^{er} juin. Il y a lieu d'organiser son départ. Celui-ci aura lieu le 1^{er} juillet.

Le Conseil détermine le montant alloué pour la remise du cadeau.

12 – Info terrain Demarais

Mme Demarais a demandé un nouveau certificat d'urbanisme (CU) pour son terrain situé dans le marais. Elle le conteste maintenant auprès du Tribunal Administratif.

Le Maire va devoir défendre les intérêts de la commune et produire un mémoire dans un délai de 60 jours.

13 – Questions diverses

Mme Licour souhaite avoir une Commission du Personnel à propos de l'occupation de la bibliothèque.

M. le Maire répond qu'il réunira une commission pour traiter différents sujets mais qu'il est dans l'attente d'informations complémentaires.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le 30 juin 2017 à 20 H 30**

Le Maire
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 juin 2017 A 20 h 30
A la salle de l'Arcade de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BOCQUET, BLONDEL, GOVIN, HOUSIEAUX
Mesdames BOUTELEUX, DECERF, LELOIRE, LICOUR,

Absents excusés avec pouvoir : Mme DESCAMPS à Mme BOUTELEUX,
Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE,
Mme de LIMERVILLE à M. HOUSIEAUX,
M. MERESSE à Mme DECERF,
M. FOURNET à M. BLONDEL,

M. le Maire fait part au Conseil des remerciements de la famille suite au décès de Mme DECERF Nicole.

1- Compte rendu d'activité TRINOVAL 2016

M le Maire et M. Govin présentent la synthèse préparée par le syndicat interdépartemental de ramassage et de traitement des ordures ménagères.

Les différents coûts aidés à l'habitant sont expliqués, ceux-ci proviennent de la revente de matière et des écoorganismes qui subventionnent ces structures.

Concernant le traitement, la baisse provient d'une bonne gestion de l'utilisation d'un seul manipulateur (monoripeur) et du bon fonctionnement du bioréacteur qui fournit du gaz.

Celui-ci est utilisé pour évaporer les lixiviats (jus des déchets enfouis) et chauffer les locaux de Thieulloy-l'Abbaye.

Le SMIRTOM a en projet l'installation d'une turbine à gaz afin de produire de l'électricité et utiliser des camions roulant au gaz.

M. le Maire signale au Conseil qu'il peut organiser une visite de l'usine de traitement.

2 – Redevance d'occupation du domaine public

M. le Maire informe le Conseil des redevances dues par GRDF au titre de l'occupation des canalisations sur les voies communales pour l'année 2017, ce qui représente un montant de 909 €HT.

3 – Information ORANGE/Fibre

ORANGE a envoyé un courrier de passage imminent de la fibre mais, au vu d'un autre mail, il semblerait qu'une autre commune s'appelant Saint-Sauveur soit concernée. A voir !

4 – Information Personnel

Mme Karine DELAHAYE a fait part à M. le Maire de son désir de mise en disponibilité d'un an.

Lors de la réunion de la commission du personnel, celle-ci a souhaité faire assurer ce remplacement par Christine et Corinne.

Lors de cette commission il a été évoqué le temps attribué pour la bibliothèque : au moins 6 h, une nouvelle réunion aura lieu en septembre.

5- Création/suppression de poste

En fonction des avancements de grade, il y a lieu de créer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour Martine SENE et Nicolas LOYER.
Une fois nommés, leur poste actuel sera supprimé.

Vote : 15 : Pour

6- Emplois saisonniers

M. le Maire demande la possibilité de prendre un emploi saisonnier pendant la période estivale si le besoin s'en fait sentir.

Vote : 10 : Pour ; 5 : Contre

7- Info rythmes scolaires

Un sondage a été réalisé auprès des parents.

- A l'école maternelle 78 % de voix favorables au retour à la semaine de 4 jours

- A l'école élémentaire 75 %.

Un Conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 26 juin. Celui-ci s'est prononcé à l'unanimité pour le retour aux 4 jours de classe.

Suite à cette décision une demande de dérogation a été adressée au rectorat par le Maire en concertation avec les écoles. Nous attendons la suite.

Les TAP s'arrêteront au mois de septembre.

8- Etude diagnostic du captage d'eau

M. le Maire précise les caractéristiques techniques du captage. Celui-ci date de 1936 et consiste en un puits de 32,40 m de profondeur et de 1,30 m de diamètre, au fond, 2 forages de 25 m, la teneur en nitrates de l'eau soutirée est de 33 mg/l.

Le géotechnicien du diagnostic estime que la zone où est installé le captage est peu vulnérable.

Cependant, en aval du château d'eau a été implantée une ferme en 1965, le Maire de l'époque avait refusé la construction de celle-ci mais un ingénieur du génie rural a passé outre cette interdiction.

M. le Maire a déjà été convoqué à la Préfecture à ce sujet il y a une vingtaine d'années, mais il s'est refusé à tous travaux sur le captage estimant que l'Etat avait fait une erreur et que celui-ci devait assumer.

9 – Demande pour la réderie

Les associations organisatrices de la réderie demandent à la Mairie de déplacer la zone d'exposition des rues Danièle Casanova, Claude Pecquet, Louis Prot et Pierre Brossolette afin d'assurer une sécurisation maximale.

Le Conseil souhaite garder la disposition actuelle qui favorise le commerce local.

Vote : 13 : Pour

10 – Information « Programmation Triennale »

Chaque commune de l'intercommunalité doit lister des projets à réaliser sur la période 2017 – 2020.

Notre commune a repris son programme établi lors des élections :

- Vestiaires du terrain de foot80.000 € HT
- Création d'une réserve à l'Arcade pour agrandir la cuisine.....90.000 € HT
- Aménagement paysager des rues R. Salengro et P. Brossolette.....300.000 € HT
- Bâtiments pour les employés communaux.....80.000 € HT

Le Conseil Communautaire va s'informer de l'éligibilité de ces projets aux subventions du Département.

11- Info canicule

M. le Maire informe le Conseil des dispositions prises par le CCAS pour répondre aux contraintes liées à la canicule et un inventaire des personnes vulnérables (+ de 70 ans) a été établi. Celles-ci seront visitées par des membres du CCAS après avoir été averties de leur passage au cours duquel un brumisateur leur sera remis.

12 – Contrat de maintenance du système de sécurité incendie

Pour la commission de sécurité de la vieille école il est obligatoire de faire vérifier le système de sécurité incendie.

L'installateur de l'entreprise CHUBB présente un devis pour la vérification de son fonctionnement (entrée des numéros de téléphone pour l'appel des secours et remplacement éventuel de la batterie).

Devis annuel de maintenance..... 865 € HT

Vote : 15 : Pour

13 – Info station d'épuration

La pose du poste de refoulement et la construction de la chambre à vannes sont en cours de réalisation.

Le marché du réseau de transfert va bientôt être lancé, les travaux de remplacement des conduites d'arrivées à la station d'Ailly-sur-Somme ainsi que la pose de deux postes de refoulement vont bientôt débiter.

14 – Devis éclairage public « lot des Vignes »

Les candélabres de ce lotissement sont fortement oxydés à la base avec risques de chute, deux sont déjà tombés.

M. le Maire a demandé un devis à l'électricien chargé de la maintenance de l'éclairage public et, après analyse de la situation, il s'avère que les mâts du lotissement voisin de la Haie Pâtissière sont dans le même état.

Un devis est fourni par l'entreprise HD Elec pour le remplacement de 10 mâts avec lanternes LED pour 10.520 € HT.

Vote : 15 : Pour

15 – Préparation du 14 Juillet

Le programme de l'année dernière est reconduit, chaque conseiller connaît sa tâche pour ce jour de festivités.

16 – Info chauffage salle Jean Paszek

M. le Maire informe le Conseil que l'installation de ce nouveau mode de chauffage est pratiquement terminée.

Le rétablissement du branchement gaz par GRDF va être effectué le lundi 3 Juillet, une commission de sécurité se réunira en Préfecture le jeudi 6 à ce sujet.

17 – Information effacement de réseaux

La FDE nous a informés du début d'effacements des travaux rue Roger Salengro, Pierre Brossolette et impasse Guy Mocquet pour le mois de Septembre.

Ces travaux seront suivis par la pose de nouveaux candélabres avec lanternes à LED.

18 - Info RD 97 + tourne à gauche

Les travaux ont été terminés avant la date initialement prévue du 14 juillet, restent les marquages au sol. L'entreprise COLAS a travaillé de nuit, les bonnes conditions climatiques ont facilité le chantier.

Le tourne-à-gauche à l'entrée de la ZAC 2 est réalisé et se trouve au même niveau que la voirie compte tenu du rehaussement de 50cm de la route RD 97. C'est maintenant une chaussée qui est hors gel jusqu'au garage MAN.

19 - Questions diverses

M. Housieaux évoque le problème des jet-skis le dimanche.

M. le Maire signale que cette association a eu l'autorisation d'un week-end tout comme celle des chiens Terre-Neuve, le triathlon et la pêche pour deux week-ends de concours.

M. Blondel réclame des radars pédagogiques rue Roger Salengro. A étudier.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le 1^{er} septembre 2017 à 20 H 30**

Le Maire
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2017 A 20 h 30
A la mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient présents :

Messieurs BELLEBOUCHE, BOCQUET, BLONDEL, FOURNET, GOVIN, HOUSIEAUX, MERESSE
Mesdames BOUTELEUX, DECERF, de LIMERVILLE, DUMORTIER, LELOIRE, LICOUR.

Absente excusée avec pouvoir : Mme DESCAMPS à M. FOURNET

Mme de Limerville souhaite savoir quand se pratique le jet-ski. M. le Maire lui répond que c'est le samedi toute la journée sauf en juillet-août où c'est le samedi matin et le mardi soir de 18h à 20h.

1- Info semaine de 4 jours

Le rectorat nous a retourné la demande de dérogation pour passer à 4 jours avec accord, sous réserve que cela soit compatible avec les transports.
Il y aura donc classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les nouveaux horaires des écoles sont :

- Ecole Jacques Prévert : 8h30 – 12h ; 13h30 – 16h
- Ecole Jules Renard : 8h40 – 12h10 ; 13h45 – 16h15

2 – Organisation de la garderie du mercredi

Le changement des rythmes scolaires s'est fait dans la précipitation le décret n'étant pas promulgué. La municipalité n'a pas consulté sur la nécessité d'un accueil le mercredi mais les demandes des parents sont nombreuses notamment pour le mercredi matin.
Auparavant, les parents avaient une solution avec le centre d'Ailly-sur-Somme mais cette commune reste sur un rythme scolaire de 4 jours et demi.

M. le Maire signale le coût élevé de cet accueil qui avait un effectif très restreint l'après-midi (2 encadrants pour 2 enfants).

Un débat s'instaure où chaque conseiller peut donner son avis sur le sujet.

Après en avoir débattu, M le Maire propose de passer au vote sur cette proposition : - mercredi matin sans cantine.

Engagement des parents sur le trimestre payable au départ, le point sera fait au 1^{er} décembre.

Vote : 5 : Pour (dont le Maire) ; 5 : Abstentions ; 5 : Contre

3 – Consultation du PPI (Plan Particulier d'Intervention)

La Préfecture nous demande d'émettre un avis pour le 15 septembre sur ce PPI concernant les entreprises de type SEVESO de la zone industrielle nord.
Des documents sont distribués pour situer les 6 entreprises, les rayons opérationnels retenus, la position des sirènes ainsi que la probabilité des vents.

M. le Maire cite le nom et la spécificité de chaque entreprise.

- AJINOMOT EUROLYSINE : Acides Aminés (cuve d'ammoniac)
- BRENNTAG Picardie : Stockage de produits chimiques
- BRENNTAG Spécialités : Stock de produits
- PROCTER & GAMBLE : Produits lessiviels
- NORIAP : produits phytosanitaires
- ID LOGISTICS : stockage de produits

Saint-Sauveur se trouve dans un périmètre éloigné de ces sites et contraire aux vents dominants.
Une sirène sera installée sur le château d'eau mais un désaccord subsiste avec VÉOLIA.

Le Conseil demande un prospectus d'information à distribuer à la population et signale que la sirène n'est pas encore installée.

Le Conseil ne voit pas d'opposition à ce PPI.

4 – Contrat de Mme MAES

M. le Maire demande au Conseil la possibilité de porter le contrat de Mme Christine MAES de 20 h à 32 h durant la mise en disponibilité de Mme Karine DELAHAYE.

Vote : 13 : Pour ; 1 : Abstention ; 1 : Contre

5-Devis d'entretien de la salle Jean Paszek

L'installateur M. FIALLET nous a fourni un contrat d'entretien annuel pour la chaudière gaz.
Celui-ci s'élève à 105 € HT

Vote : 15 : Pour

6- Info marathon de la Somme

Le 14 octobre notre village sera impacté par le passage de courses (le 100km individuel, le marathon individuel, le marathon en duo et le marathon à 4) de 7h à 15h, la circulation sera interdite entre Argoeuves et la Chaussée-Tirancourt.

Des signaleurs seront placés aux entrées de rues perpendiculaires pour faire respecter cette interdiction.

7- Info ZAC

Parmi les quinze entreprises qui sont pressenties, une dizaine a déjà déposé son permis de construire et six sont accordés.

Une nouvelle réunion du Comité de pilotage aura lieu le 19 septembre afin de retenir d'autres entreprises.

Quelques projets d'implantation n'ont pas abouti à cause d'un montage financier trop important.

Easy logistique va se diriger sur Flixecourt pour y ériger une nouvelle unité de grande capacité.

Lors d'une réunion de présentation de cette construction, avec la Région et le Conseil Départemental à Flixecourt, M le Maire a dit son mécontentement sur le principe. Il a rappelé que la ZAC II avait été créée pour son agrandissement avec un accord écrit.

Il se dit confiant malgré tout sur le remplissage de celle-ci.

8-Info SITE

Les travaux avancent lentement à cause de problèmes techniques. Il faut attendre la réalisation des réseaux de transfert (Saint-Sauveur, Ailly-sur-Somme et Breilly) qui vont amener les effluents à la nouvelle station pour finaliser les travaux.

Le silo à boues est bientôt terminé. Des aménagements seront entrepris à la station de Saint-Sauveur courant septembre.

Le marché des réseaux de transfert a été attribué à l'entreprise STURNO qui a déjà œuvré sur Breilly. Parmi ces canalisations à créer, il y a celle de Saint-Sauveur vers Ailly-sur-Somme qui s'élève à 170.000 € HT subventionnable par l'Agence de l'EAU.

9 –Info terrain Demarais

Mme Demarais a de nouveau adressé une requête devant le tribunal administratif concernant un Cu (certificat d'urbanisme) d'information pour son terrain AC14 situé autour de la base nautique.

La protection juridique nous a fourni un avocat, Maître Moreau de la société MMD qui a procédé à l'envoi d'un mémoire.

Nous attendons la suite.

10 – Info « Bien sans maître »

Le délai de six mois est écoulé depuis l'arrêté de déclaration du « bien sans maître » daté du 17 février 2017 (délibération du conseil municipal). Un arrêté constatant l'entrée du bien dans le patrimoine de la commune a été pris le 3 août 2017.

Il faut maintenant rencontrer le notaire afin de procéder à la vente de ce terrain de 117m² dont la valeur est estimée entre 5.000 et 10.000 €.

11 – Info bibliothèque

Le mobilier est fini d'installer.

Il a cependant été constaté un problème d'infiltration sur un mur intérieur noirci.

Une source d'infiltration a été trouvée.

Dans le cadre de la garantie décennale, il va falloir refaire le placo et la peinture sur une portion du mur.

12 –Info friche Delavière

Le bâtiment en bordure de route s'est effondré en projetant des débris sur la voie publique.

M. le Maire a provoqué une réunion en Mairie avec les époux Delavière, propriétaires en indivision de cette bâtisse et il a menacé de prendre un arrêté de péril et de la faire démonter aux frais des propriétaires.

Il a aussi associé à cette dangerosité la maison située rue Claude Pecquet.

Une proposition d'achat de 500 m² pour un parking a été faite sachant que la commune pourra faire valoir son droit de préemption.

13 –Info limiteur de son (vieille école)

Le limiteur de son pour la vieille école est en cours d'installation par l'entreprise ESTEVE.
Trois jours de travail sont nécessaires et le coût est 4.500 € HT.

Par ailleurs, M. le Maire a été auditionné pour une plainte de M. Lyonel Govin concernant le bruit des salles et le bruit généré par les enfants sur l'espace en herbe à proximité.

14 –Remerciements Mairie de Laucourt

Le Maire de Laucourt nous a informés des aides reçues et de la situation dans laquelle elle se trouve.
Elle nous remercie pour l'aide de 500 € que la municipalité lui a accordée.

15 – Questions diverses

Mme de Limerville remercie la municipalité pour l'éclairage des transepts de l'église réalisé par l'entreprise HD Elec.

Elle nous fait part de sa volonté d'arrêter par manque de temps sa participation à la commission du PLUI.

Elle souhaite un élagage des arbres autour du calvaire, rue du 2 septembre.

M. Govin demande des explications sur la maison d'Éric Hubaud. M. le Maire l'informe qu'il a fait passer un désinsectiseur et que celui-ci a dû faire plusieurs passages devant la prolifération des insectes.

M. Govin souhaite avoir des informations sur la mise en place du logiciel de gestion cimetière. M. le Maire lui répond que celle-ci a été retardée avec l'arrêt de Mme Delahaye.

La date prévue pour le prochain Conseil :
- **Le 13 octobre 2017 à 20 H 30**

Le Maire
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 A 20 h 30
A la mairie de Saint-Sauveur, sous la Présidence de M. DELATTRE Gilles, Maire.

Etaient présents :

Messieurs BLONDEL, FOURNET, GOVIN, HOUSIEAUX, MERESSE
Mesdames BOUTELEUX, DECERF, de LIMERVILLE, LELOIRE, LICOUR.

Absents excusés avec pouvoir : Mme DESCAMPS à Mme BOUTELEUX

Mme DUMORTIER à Mme LELOIRE
M. BELLEBOUCHE à Mme LICOUR
M. BOCQUET à M. BLONDEL

M. le Maire fait part des remerciements de la famille de Mme BOUTELEUX suite au décès de son beau-fils.

M. le Maire qui venait d'assister au collège d'Ailly-sur-Somme à une remise de récompenses aux élèves qui ont obtenu le Brevet signale les bons résultats d'ensemble (95%) où les jeunes de Saint-Sauveur ont particulièrement brillé. Le Conseil va les féliciter.

1- Devis matériel informatique pour l'école primaire

M. le Maire rappelle que l'école a déjà été dotée de deux TBI (tableau blanc interactif) + ordinateurs et de nouveau il présente un devis pour la deuxième phase. En amont de cette installation les raccordements électrique et informatique ont été réalisés par l'entreprise ESTEVE.

Le devis pour 2 TBI et 2 ordinateurs est de 5.660 € HT soit 6.792 € TTC.

Vote : Pour à l'unanimité

2 – Primes de fin d'année pour les agents

M. le Maire propose au conseil municipal d'entériner le travail de la commission du personnel pour le calcul des primes de fin d'année des agents. Le maximum des primes allouées cette année est de 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide.

Vote : 14 : Pour ; 1 : Abstention

3 – Participation forfaitaire garantie maintien de salaire et mutuelle santé des agents

La Commune participait déjà à raison de 25 % de la somme engagée par les agents qui avaient souscrit de manière individuelle mais cela n'était pas équitable.

Pour inciter le personnel aux salaires les plus bas, une somme forfaitaire est attribuée :

- 7,50 €/mois pour la garantie maintien de salaire

- 10 €/mois pour la garantie santé labellisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide.

Vote : Pour à l'unanimité.

4 – Délibération « Taxe d'aménagement »

M. le Maire précise que le POS s'arrête en 2017 et que la taxe d'aménagement qui était de 1% depuis 2013 sera caduque.

Il y a lieu de reprendre une délibération pour reconduire celle-ci à partir de janvier 2018.

Vote à l'unanimité.

5- Indemnité de la perceptrice

La perceptrice nous a adressé, comme chaque année, le décompte de ses indemnités :

- Indemnité de gestion du budget 528,94 €
- Indemnité de confection du budget 45,73 €

La CSG, le RDS et le 1% à précompter
Total : 482,10 €

Vote : Pour à l'unanimité

6- Convention d'utilisation par UNITHER

Le comité d'entreprise d'UNITHER utilise le stade et le gymnase lors de ses entraînements et matchs : coût 1.300€/an. Compte tenu que les matchs n'auront plus lieu le samedi, le CE souhaite revoir à la baisse leur location.

Après en avoir délibéré, le Conseil s'accorde sur la somme de 1.000 €/an.

Vote : 14 : Pour ; 1 : Contre

7- Info SITE et DSP

M. le Maire explique que l'avancement des travaux est laborieux en fonction de problèmes techniques.

Le SITE, pour couvrir les dépenses, est contraint de souscrire des prêts :

- 100.000 € à court terme (TVA)
- 300.000 € (avenants)

Dans un premier temps le SITE avait envisagé d'augmenter la part par habitant mais il a préféré instaurer un abonnement de 30 €/foyer.

M. le Maire distribue un document avec les synoptiques hydrauliques des transferts d'effluents.

Ces réseaux de transfert seront réalisés par l'entreprise STURNO pour un montant de 163.000 € HT.

La commune devra payer au SITE le total moins les subventions et avances remboursables de l'agence de l'eau.

M. le Maire informe le Conseil de la mise en place de la DSP (Délégation de Service Public) pour assurer la prestation de gestion de la nouvelle station ainsi que les réseaux de transfert y compris le plan d'épandage. Pour notre commune, il restera l'entretien des réseaux.

8- Info Bibliothèque

On ne sait toujours pas d'où proviennent les infiltrations d'eau. A ce jour rien n'est résolu et nous attendons toujours des nouvelles de l'architecte et la venue d'un expert.

Nous ne pouvons donc pas envisager de date d'ouverture au public.

Dans cette attente, l'équipe des bénévoles poursuit la préparation des livres et l'aménagement de l'espace : le comptoir d'accueil a été déplacé au centre de la pièce.

Deux réunions ont été programmées avec la CCNS (Communauté de Commune Nièvre et Somme) pour la création d'un réseau de lecture :

- Une avec toutes les bibliothécaires (professionnels et bénévoles) avec pour notre Commune Sophie Laurent et Claudine Licour.
- Une avec les Maires ou leurs représentants.

Ces deux réunions pour expliquer comment pourrait s'organiser et fonctionner ce réseau lecture CCNS.

Un document est remis à chaque conseiller pour information et réflexion à mener quant à l'accessibilité à tous du prêt de livre en cas d'absence de bibliothèque locale.

La CCNS coordonnerait ce réseau, financerait en partie le salaire des bibliothécaires mais l'embauche resterait communale. Néanmoins, le personnel pourrait intervenir sur le territoire en fonction de ses compétences.

La CCNS équiperait les bibliothèques en système informatique et assurerait la maintenance du réseau et le renouvellement du matériel. La commune de Saint-Sauveur prendrait en charge le bâtiment

puisqu'elle est propriétaire des lieux et s'engagerait pour l'achat des livres mais le relais pourrait être pris par la suite par la CCNS.

La charte est à remettre à jour (chaque commune ayant la sienne) et une convention sera signée entre la commune et la CCNS.

Les bibliothèques seraient réparties en différentes catégories selon la densité de population et la proximité des écoles. La commune de Saint-Sauveur pourrait peut-être envisager un emploi à mi-temps.

Tout reste à réfléchir et à bâtir.

9 – Info ZAC

M. le Maire informe le Conseil sur l'avancement des cessions aux entreprises :

- LM Aventure et VP Transport sont en activité
- SENVION, SMAC, SIMPLIFOR : les travaux de construction sont en cours
- Daniel MOQUET, TECHNIPOSE, ACCOR Ingénierie : les permis sont accordés
- PRIEZ-FLAMENT, VENTIL'O : les permis sont déposés
- SAS-SADRA, ECF, SOUM Construction, Menuiseries 2DS, LM Aventure 2 ont reçu un avis favorable du comité syndical.
- Garage MAN, ESTEVE, MGPS et la Crèche ne donnent plus suite à leur installation.

10 – Info site Internet

Après une longue interruption sur l'organisation du site pour différentes raisons dont le manque de visibilité pour la suite et sa maintenance, un rendez-vous a été pris avec Aurore Schmidt pour un point complet avant mise en ligne du site (prévu courant novembre) .

Somme Numérique doit être contactée par Aurore car les dernières modifications n'apparaissent pas.

Il reste des photos à faire, des articles à revoir et la première page à renforcer.

Un devis de maintenance du site proposé par Aurore Schmidt nous est parvenu : 120 € par mois

Vote : 15 pour

11 – Infos PLUI

Beaucoup de réunions de travail sont programmées en ce moment.

M. le Maire distribue un recueil récapitulatif sur l'atlas foncier expliquant le contexte et la méthodologie de l'analyse des besoins en logement sur le territoire.

Ensuite, ce sont les OAP (Orientations d'Aménagements et de Programmation) qui sont évoquées sachant que pour notre village ce sont uniquement des sites ou extensions.

Situation des espaces gagnés sur les terres agricoles :

- la friche au-dessus des Tamaris (2,97 ha)
- une partie du terrain à la sortie du village en direction d'Argoeuves (0,92 ha)
- une partie du terrain en dessous du lotissement de la Licorne (0,438 ha)

Ces trois aménagements répertoriés devront être phasés sur la durée de vie du PLUI (10 ans).

Pour les ouvrir à la construction, il faudra l'accord de la CCOA afin de garantir l'équilibre des projets de l'intercommunalité.

La gestion des eaux pluviales sera intégrée dans les OAP mais notre village a déjà réalisé une étude de déconnexion des eaux pluviales et fait figure de précurseur.

12 – Info « Bien sans Maître »

La Commune va enfin devenir propriétaire de la parcelle AA 270 d'une contenance de 117 m² située 646 rue Maurice Thorez.

Un rendez-vous est fixé avec le notaire le 24 octobre, un courrier sera adressé aux riverains susceptibles d'être intéressés.

13 – Info Effacement de réseaux

L'entreprise Cégélec a annoncé le démarrage des travaux en septembre puis octobre et reporte le début de l'effacement courant novembre.

14 – Info candélabres

La pose de nouveaux lampadaires pour les lotissements des Vignes et de la Haie Pâtissière est prévue théoriquement semaine 48.

15 – Dons aux Antilles

Une urne a été placée en Mairie pour recueillir des fonds à destination des Antilles.
Le Conseil alloue la somme de 300 € par le biais du Comité des Fêtes.

16 – Questions diverses

Mme Decerf soulève le problème des associations qui sollicitent les barnums plusieurs fois par an.
Pour remédier à cette situation, le Conseil décide de prêter gracieusement le barnum une fois par an, les autres demandes seront facturées.

Elle souhaite aussi que l'on réfléchisse à la fête locale.

Une question concernant les remorques de M. Eloy stationnées dans le marais :
M. le Maire répond qu'il n'a pas donné d'autorisation et qu'il n'y a eu aucune demande.

Mme de Limerville revient sur l'installation des jeunes médecins qui ne souhaitent plus exercer en milieu rural et en indépendant.

La date prévue pour le prochain Conseil :
- **Le vendredi 24 novembre 2017 à 20 H 30**

Le Maire
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal

Etaient présents :

Messieurs BLONDEL, GOVIN, MERESSE
Mesdames BOUTELEUX, DECERF, de LIMERVILLE, DESCAMPS, DUMORTIER, LELOIRE, LICOUR.

Absents excusés avec pouvoir : M. BELLEBOUCHE à Mme LICOUR
M. FOURNET à M. MERESSE
M. HOUSIEAUX à Mme de LIMERVILLE
M. BOCQUET à M. BLONDEL

1- Info « Bien sans maître »

Nous avons reçu du notaire l'acte de propriété en faveur de la commune de Saint-Sauveur concernant la parcelle AE270 sise au 646 rue Maurice Thorez (1a 17ca).

Les riverains ont été informés de cette acquisition et de sa mise en vente.

A ce jour, nous avons reçu une offre.

2 – Délibération quant à l'acquisition d'un terrain pour 1 €

La cour de l'impasse Richard, cadastrée AE315 pour 2a 26ca, est propriété de M. Girard avec sa maison. Celui-ci souhaite les vendre en gardant la partie où il a implanté un garage. L'impasse a déjà été mise en macadam il y a 25 ans.

Ce terrain grevé de servitudes est proposé à 1 €.

Ce bien reviendrait dans le domaine public.

Vote : Pour à l'unanimité

3 – Demande de M. Eloy pour un terrain

M. Pierre Eloy est venu en mairie avec son petit-fils pour que la commune lui loue un terrain afin d'entreposer ses remorques. Une partie de la parcelle où était stockée la craie lui conviendrait. Depuis, M. le Maire a reçu un Certificat d'Urbanisme (CU) relatif à la vente à M. Eloy d'un terrain se situant au-dessus de la maison Eloy juste derrière le lotissement de la Haie Pâtissière et appartenant à M. Huysen Denis.

M. le Maire précise que sur le CU, il a mentionné que ce terrain agricole ne pouvait recevoir d'excavation en raison de la richesse archéologique du sous-sol (cimetière mérovingien de 300 sépultures).

Par ailleurs, il existe une haie inscrite au PLUI, propriété de l'AFR dont l'entretien serait difficile (toute haie démontée devra être replantée).

Enfin, cette parcelle est desservie par un chemin agricole et ne peut recevoir un flux de camions.

On attend de plus amples renseignements.

Vote : Pour : 6 Contre : 5 Abstention : 4

4 – Info friche Delavière

Nous avons reçu en mairie copie d'un courrier du Conseil Départemental qui signale la dangerosité de la bâtisse sise rue Roger Salengro pour les utilisateurs de la RD191.

M. le Maire rappelle que la commune a fait une offre de 104.000 € pour toute la vieille ferme ou 50.000 € pour 500m² en façade afin d'y installer un parking et des caissons alvéolés pour les eaux pluviales.

5- Info CCNS

M. le Maire relate le débat d'orientation budgétaire de la Communauté des Communes :

Fiscalité :

Il n'y aura pas d'augmentation en 2018

Développement économique :

Des fouilles seront peut-être entreprises sur la parcelle restante au centre de la ZAC.

La CCNS ne devrait pas reconduire la convention qui la lie avec Amiens Aménagement au sujet de l'AMO et la rémunération sur les ventes de terrains de la ZAC II des Bornes du Temps.

Pour la ZAC des Hauts Plateaux la participation de la CCNS sera de 152.625 €.

Volet habitat :

La CCNS subventionnera 30 dossiers de particuliers éligibles soit 30X500 € = 15.000 €

Environnement :

Une convention CCNS avec la déchetterie de Saint-Ouen sera signée pour 71.196 €/an.

Pour le plan de gestion de la rivière Nièvre, des travaux d'aménagement sont nécessaires pour environ 90.000 €.

Action culturelle :

Un fond de lecture intercommunal est instauré pour 1 €/habitant.

Pour la coordination des médiathèques le recrutement sera fait par la CCNS.

LA CCNS participera financièrement aux festivités suivantes : Festival du Pipasso de Flixecourt 8.000 € ; Anzac Day de Vignacourt 5.000 € ; Château Blanc de Flixecourt 2.000 € ; Collégiale de Picquigny 25.000 €.

Jeunesse :

Pour les jeunes de l'ex CCVNE il y aura un transport pour rejoindre le CAJ de Picquigny 24.000 €.

L'aide à la préparation au BAFA sera portée à 30 pour un total de 11.050 €.

Petite enfance :

Les crèches de Bethencourt Saint-Ouen et Flixecourt sont sous la gestion de PEP80 jusqu'en 2018.

Pour la crèche de Vignacourt, la CCNS va participer pendant 15 ans à raison de 13.448,80 €/an.

Celle d'Ailly-sur-Somme va recevoir pour 2018 une subvention de 110.000 €.

Le RAM de Picquigny, dont le permis de construire est en cours d'estimation, sera subventionné à raison de 43 %.

Le projet de crèche d'entreprise SOGECRECHE, qui devait s'installer sur la ZAC des Bornes du Temps II, est abandonné.

Transport scolaire :

Le coût prévisionnel pour l'année 2018 est de 140.000 € destinés à aider 930 lycéens du territoire à raison de 150 €/jeune.

Tourisme :

- L'enveloppe de la réhabilitation de la maison éclusière de Picquigny afin d'y créer un office du tourisme est de 250.000 € HT hors acquisition et sera subventionnée à hauteur de 70 %. Il y aura lieu d'embaucher deux CDD à temps partiel. Le budget pour l'office du tourisme est d'environ 35.000 € pour 2018.

- Base nautique de Saint-Sauveur : la CCNS participe à raison de 8.000 € pour l'acquisition de matériel en 2017.

- Itinéraires de randonnées : une convention de gestion de suivi et d'entretien sera signée avec le Département à l'échelle de la CCNS, les chemins d'intérêt départemental et d'intérêt communautaire seraient à identifier.

- Projets à vocation touristique :

- un projet d'aire d'accueil de camping-cars est en cours dans la commune de Saint-Ouen pour 185.000 € subventionné à raison de 54.780 € pour le département

- un fond de concours de 10% de la subvention départementale est apporté par la CCNS soit 5.478 €.

- un projet d'Hôtel rural à Vignacourt subventionné par le département pour 100.000 € et la CCNS aidera à raison de 10.000 €.-

- un projet d'embarcadère sur la commune d'Ailly-sur-Somme.

Fonctionnement : concernant les archives intercommunales et communales, une convention sera signée avec les communes qui souhaitent utiliser les services de l'archiviste.

- le transfert des propriétés des CCVNE et CCOA vers la CCNS a un coût qui s'élève à 45.000 € sur trois annuités.

-Les services de la CCNS pourront être mobilisés dans le cadre de manifestations d'intérêt communautaire.

- Il y aura une dotation de solidarité suite au départ de plusieurs communes.

Compétences nouvelles :

Suite au transfert de compétences, la CCNS a en charge les gendarmeries de Picquigny, Flixecourt et Domart-en-Ponthieu. Celle de Flixecourt demande la création de 4 logements supplémentaires.

Concernant GEMAPI, le président s'interroge sur la nécessité de créer une fiscalité spécifique.

Partenaires extérieurs :

La convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a un coût : 20.000 € en 2018.

SOMME INITIATIVE : la convention actuelle coûte à la CCNS 15.000 €/an.

La participation à la MISSION LOCALE est de 43.686 €.

La participation à l'ADUGA et au Syndicat mixte de pays est de 70.075 €.

Le service instructeur de l'ADS par Amiens Métropole coûte 165.000 € mais la CCNS pourrait internaliser ce service avec COLAS LECRYT.

6- Info PLUI

Les réunions concernant le PLUI se poursuivent, le plan de zonage est présenté aux conseillers.

Sur ce plan apparaissent les extensions destinées à être mise à l'urbanisation.

Lors de la réunion en groupe de travail, la commune a demandé à étendre le périmètre du secteur UBj de jardin localisé au Nord comme il l'était auparavant.

Les membres présents ont souhaité étendre la zone destinée aux activités de loisirs localisée sur le terrain de foot afin de permettre la création de sanitaires.

Le périmètre lié à la base de loisirs doit reprendre celui du document d'urbanisme actuel.

La commune demande à identifier la haie à proximité du château d'eau.

L'axe de ruissellement identifié ne colle pas à la réalité.

Vote : 14 : Pour ; 1 : Contre

7- Devis illumination église

Un devis de prestation de Mapping Vidéo nous est fourni par M. LEPLAIN de SEV SONORISATION pour la colorisation de l'église.

Le thème cette année : « l'église et la transparence ainsi que la féerie de Noël », le devis s'élevant à 1.025 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité

8- Info effacement de réseaux

Le devis estimatif présenté par la FDE ne représentait que la rue Roger Salengro.

M. Offroy de la FDE n'a pas ouvert tous les onglets des pages du devis.

M. Prévost de CEGELEC qui a établi le devis a signalé à M. le Maire qu'il n'avait reçu que le devis de la rue Roger Salengro.

Il y a donc lieu de revoir l'estimation avec le devis pour la rue Pierre Brossolette :

28.362 € HT pour le réseau électrique

14.237 € HT pour l'éclairage public

12.531 € HT pour le réseau téléphonique.

Le devis pour la rue Guy Moquet :

29.135 € HT pour le réseau électrique

14.237 € HT pour l'éclairage public

11.814 € HT pour le réseau téléphonique.

M. le Maire précise que les travaux du raccordement pour la recharge des voitures électriques débuteront le 12 décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les devis estimatifs relatifs à l'enterrement de réseaux.

Vote : Pour à l'unanimité

9 – Info ZAC

Les bâtiments continuent à s'ériger et les demandes de permis se succèdent. Cela occasionne beaucoup de travail de renseignements d'urbanisme, de commissions d'accessibilité, de sécurité et d'avis du SDIS.

Parfois, le contrôle de légalité intervient pour demander des documents complémentaires.

L'entreprise SENVION a pris possession de ses locaux.

Le comité de pilotage s'est réuni pour étudier la possibilité d'installation de 4 entreprises. L'une n'ayant pas été retenue, les trois autres pourront s'engager sur l'acquisition de parcelles de 5.000 à 15.000 m² et s'y implanter avec une centaine d'emplois prévus.

Les chefs d'entreprise reçus trouvent que c'est une belle ZAC avec un prix du m² abordable.

Pour que la cession soit actée il faut que le permis soit délivré et purgé de tout recours.

Les sociétés retenues qui ne donnent pas suite rapidement vont recevoir un courrier de relance.

10 – Info effectifs école Jacques Prévert

M. le Maire informe le conseil d'une baisse du nombre d'enfants à la rentrée 2018.

La directrice Mme LINÉ a annoncé le chiffre de 73 enfants ce qui peut entraîner la suppression d'une classe d'après les syndicats.

M. le Maire dit mettre tout en œuvre pour inscrire des enfants supplémentaires.

Les TBI ont été installés et les raccordements effectués par l'entreprise ESTEVE.

Les enseignantes sont très satisfaites.

Vote : 15 pour

11 – Infos compteur Linky

La pose de ces nouveaux compteurs sur les différents bâtiments de la commune a entraîné des problèmes. Ceux-ci n'admettent pas de dépassement de consommation et disjonctent.

Nous sommes dans certains cas tenus d'augmenter l'ampérage.

Par ailleurs, un mauvais branchement lors du changement de compteur a privé l'horloge de l'église d'alimentation.

Ces problèmes se retrouvent aussi chez les particuliers.

12 – Droit de préemption urbain (DPU)

Cette compétence est du ressort de la communauté de communes mais elle l'a redonnée aux communes.

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une délibération pour instituer un droit de préemption sur le village. Il y a notamment des endroits qui pourraient être concernés par ce DPU en cas de vente : ferme Delavière, bande près du cimetière, bande rue P. Brossolette.

Vote : 12 pour ; 3 contre.

13 – Plan Particulier d'Intervention

La préfecture a répondu au courrier qui lui a été adressé après la consultation relative à la réunion du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

La sirène sera installée sur le château d'eau après la signature d'une convention entre la commune, l'Etat et Véolia.

Des dépliants seront distribués dès l'approbation de la révision.

14 – Courrier d’anciens personnels

M. le Maire fait part au Conseil du souhait de certains retraités du Personnel Communal de participer, à leurs frais, au repas de fin d’année.

M. le Maire précise que ceux-ci sont conviés à ce repas jusqu’à 65 ans et ensuite invités au repas des aînés.

Le Conseil ne souhaite pas changer le mode d’invitation qui est en place depuis longtemps.

Le repas du personnel est fixé au 15 décembre à 19 heures.

15 – Questions diverses

Mme de Limerville signale une cabane à démonter sur le chemin rural d’Argoeuves et demande où en est le projet de peinture de la façade de la Mairie.

M. le Maire répond qu’il fournira des devis au prochain conseil.

Mme Licour informe le Conseil de la prochaine mise en ligne du site Internet.

La date prévue pour le prochain Conseil :

- **Le vendredi 12 Janvier 2018 à 20 H 30**

Le Maire
Gilles DELATTRE

Le Conseil Municipal